



Ordre des  
**ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**  
du Québec



**RAPPORT ANNUEL 2012 | 2013**

# TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation .....	3
Administrateurs du Conseil d'administration 2012-2013 .....	4
Administrateurs du comité exécutif 2012-2013 .....	4
Personnel du siège social de l'Ordre .....	4
Rapport de la présidente .....	5
Rapport du directeur général et secrétaire : .....	9
Activités du Conseil d'administration .....	13
Activités du comité exécutif .....	17
Rapport du syndic .....	18
Comité de formation .....	19
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation .....	20
Comité de sinistres et de prévention .....	21
Comité d'inspection professionnelle .....	23
Conseil d'arbitrage des comptes .....	25
Comité de révision .....	26
Conseil de discipline .....	28
Comité des examinateurs .....	29
Comité des stages de formation professionnelle .....	31
Comité de la revue .....	32
Comité du fonds Joncas .....	34
Rapport des vérificateurs .....	35

# LETTRES DE PRÉSENTATION

**Monsieur Jacques Chagnon**

Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Québec, 22 novembre 2013

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

**Bertrand St-Arnaud**

Ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles

**Monsieur Bertrand St-Arnaud**

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Québec, 22 novembre 2013

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

**Mylène Corbeil, a.-g.**

Présidente

3

**Maître Jean-Paul Dutrisac, notaire**

Président  
Office des professions du Québec

Québec, 22 novembre 2013

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

**Mylène Corbeil, a.-g.**

Présidente



## Les administrateurs du Conseil d'administration 2012-2013

Pour l'exercice 2012-2013, les administrateurs du Conseil d'administration étaient les suivants :

### PRÉSIDENTE :

Mylène Corbeil, a.-g.

### ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

#### Région de Québec

Marcel Laberge, g.  
(2010-09-25)<sup>1</sup>

Pierre Tessier, a.-g.  
(2009-09-26)

Jean Taschereau, a.-g.  
(2011-09-17)

Bernard Lemay, a.-g.  
(2012-09-29)

#### Région de Montréal

Sophie Morin, a.-g.  
(2010-09-25)

Daniel Bérard, a.-g.  
(2011-09-17)

Philippe Tremblay, a.-g.  
(2012-09-29)

Mylène Corbeil, a.-g.  
(2009-09-26)

#### Région du Centre

Éric Bachand, a.-g.  
(2011-09-17)

#### Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g.  
(2010-09-25)

#### Région de l'Est

Marcel Cadoret, a.-g.  
(2012-09-29)

### ADMINISTRATEURS NOMMÉS :

Guy R. Brisson  
(2010-09-25)

Marc-André Gosselin  
(2010-01-27)

Paul Monty  
(2010-01-27)

## Les administrateurs du comité exécutif 2012-2013

Parmi les administrateurs et administratrices du Conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

- M<sup>me</sup> Mylène Corbeil, a.-g., présidente
- M Pierre Tessier, a.-g., vice-président
- M. Denis Ayotte, a.-g.
- M<sup>me</sup> Sophie Morin, a.-g.
- M. Paul Monty, administrateur nommé

## Le personnel du siège social au 31 mars 2013

### Administration générale :

Directeur général et secrétaire :  
Luc St-Pierre, a.-g.

Chargé d'affaires professionnelles :  
Michel Côté

Inspecteur-enquêteur :  
Pierre Richer, a.-g.

Contrôleure-comptable :  
Christiane Hudon

Technicienne en administration :  
Martine Laplante

Adjointe au directeur général :  
Johanne Lemay

Secrétaire de direction :  
Francine Guay

Secrétaire et commis-comptable :  
Monique Desroches

Secrétaire-réceptionniste :  
Sylvie Simard

### Bureau du syndic :

Syndic :  
Réjean Gingras, a.-g.

Procureures :  
M<sup>e</sup> Anik Fortin-Doyon, avocate  
M<sup>e</sup> Sophie Vézina, avocate

Adjointe :  
France Robitaille

Technicienne juridique :  
Audrey Thibault

<sup>1</sup> Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)



**MME MYLÈNE CORBEIL, A.-G.**  
PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce fut un honneur pour moi d'avoir été votre présidente lors de cette dernière année. J'aimerais tout d'abord remercier le personnel de l'Ordre ainsi que tous les administrateurs élus et nommés pour leur collaboration, leur excellent travail et leur dévouement tout au long de mon mandat. Un remerciement particulier aussi à tous les arpenteurs-géomètres et géomètres qui ont participé bénévolement à différents comités. C'est grâce au travail et aux efforts de tout un chacun que notre profession évolue. Voici les dossiers qui ont retenu notre attention cette année.

## Réglementation

### ***Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les repères et les bornes***

Ce projet de règlement vise à différencier le repère posé dans une opération de piquetage de la borne posée dans le cadre d'un bornage. Il s'agit de faire une distinction entre la tige et le médaillon. Les membres ont fait parvenir plusieurs commentaires pertinents, le projet de règlement a donc été modifié afin de tenir compte de ces commentaires. Il sera soumis à nouveau aux membres et à l'Office des professions.

### ***Le Règlement sur les assemblées générales et la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec***

Ce projet de règlement vise principalement à permettre à l'Ordre d'établir les modalités de paiement de la cotisation annuelle par résolution plutôt que par règlement. Ce règlement et les règles de pratique sont en vigueur depuis le 4 juillet 2013.

### ***Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec***

Ce projet de règlement vise principalement à éliminer le volet scientifique de l'examen et d'augmenter la durée du stage à 24 mois avec la possibilité de faire un stage de 6 mois à l'extérieur du Québec. Lorsque le projet de rédaction sera terminé et adopté par le Conseil d'administration, il sera soumis aux membres pour commentaires.

### ***Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec***

Les modifications demandées sont :

- changer les points en heure; (plus facile à comptabiliser)
- allonger la période de référence à 3 ans;

En août dernier, le Conseil d'administration a approuvé une version modifiée du règlement en tenant compte des commentaires des membres. Cette version réduit l'obligation de formation continue de 45 heures à 36 heures par période de référence, donc 36 heures à faire sur une période de 3 ans. L'objectif est l'entrée en vigueur de ce règlement le 1<sup>er</sup> avril 2014.

***Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels***

En novembre 2012, le Conseil d'administration a mandaté la Direction des affaires juridiques de l'Ordre pour entreprendre les démarches requises pour que le nom de « Baccalauréat en géomatique » que l'on retrouve à l'article 1.02 du Règlement soit remplacé par « Baccalauréat en sciences géomatiques ».

Lors de sa réunion du mois d'août 2013, le Conseil d'administration a approuvé la version finale recommandée par le comité de la formation. Cette version sera transmise à l'Office des professions du Québec.

***Projet de loi omnibus***

Nous avons proposé deux demandes de modifications à la Loi sur les arpenteurs-géomètres à l'Office des professions, et ce, concernant les articles 7 et 44. L'article 7 concerne la possibilité de réduire le nombre d'administrateurs et d'abolir le comité exécutif, et l'article 44 concerne la vérification de la précision de tous les instruments et équipements.

**Représentation**

Tout au long de l'année, nous avons eu quelques rencontres avec la Chambre des notaires. Nous avons entre autres rencontré l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (l'OACIQ) concernant la problématique liée au certificat de localisation à jour. L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec a établi une liste de critères, qui sera bonifiée avec le temps, décrivant les situations où la production d'un nouveau certificat de localisation sera nécessaire. Cette liste sera remise aux

courtiers d'immeuble ainsi qu'aux notaires afin de limiter les débats entre les parties sur la nécessité de produire un nouveau certificat de localisation lors d'une transaction.

Nous avons aussi participé aux congrès des associations suivantes:

- L'association des arpenteurs-géomètres de la Nouvelle-Écosse en octobre 2012
- L'association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick en janvier 2013
- L'association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario en février 2013
- L'association des arpenteurs-géomètres de l'Alberta en avril 2013
- L'association des arpenteurs des Terres du Canada et des géomètres professionnels en Ontario en juin 2013
- L'association des arpenteurs-géomètres du Manitoba en septembre 2013

Et finalement, en mai dernier à Caen, en France, j'ai présenté quelques projets en 3D réalisés par des arpenteurs-géomètres du Québec. J'aimerais, encore une fois, remercier tout spécialement M. Marcel Laberge, géomètre, président de l'entreprise Aéro-photo (1961) inc., M<sup>me</sup> Chantal Arguin, a.-g., présidente du Groupe Trifide, M. Pierre Bélanger, a.-g., du groupe Perron, Hudon, Bélanger, et M. Claude Levasseur, a.-g., d'Effigis Géo-Solutions inc., qui ont accepté de me fournir des exemples de divers projets qu'ils ont réalisés en 3D. Leur générosité m'a donné l'occasion de présenter toutes leurs belles réalisations.

**Autres dossiers et projets**

***Formation obligatoire***

Régulièrement, les membres du Conseil d'administration sont informés du nombre et de la nature des plaintes formulées par le public. Cette année, les administrateurs ont décidé de se prévaloir des dispositions de l'article 5 du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

et d'obliger certains membres de l'Ordre à suivre la formation intitulée « Déontologie, éthique et normes professionnelles de l'arpenteur-géomètre » qui sera offerte à compter du mois d'octobre dans diverses localités du Québec.

Le Conseil d'administration a décidé de rendre le cours obligatoire compte tenu des statistiques du Bureau du syndic qui démontrent:

- a) les lacunes majeures constatées dans la pratique de certains arpenteurs-géomètres et qui reviennent depuis quelques années malgré des formations non obligatoires données par l'Ordre, tel que le manque de surveillance immédiate;
- b) la gravité de ces lacunes et le risque pour la protection du public;
- c) une augmentation du nombre de demandes d'enquêtes;
- d) une augmentation du nombre d'arpenteurs-géomètres ayant un dossier disciplinaire.

#### ***Réduction de la contribution au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle***

Au printemps 2013, le Conseil d'administration a jugé raisonnable de retirer un montant de 444 000 \$ du fonds de prévention pour l'affecter à la diminution de la contribution des membres assurés au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle pour l'exercice financier 2013-2014. Une autre somme de 117 000 \$ sera utilisée afin de financer le projet de capsules vidéo de prévention, la tournée provinciale de prévention et l'inspection professionnelle des rénovateurs.

#### ***Capsules vidéo de prévention***

Secondés par une équipe de production et des comédiens de talent, le syndic, l'inspecteur-enquêteur et la Direction des affaires juridiques ont produit une série web sur la prévention inspirée des principales lacunes constatées dans la pratique de certains membres de l'Ordre. Assortie de questionnaires et d'une documentation utile, la série web vise à rappeler aux membres leurs obligations déontologiques et les bonnes pratiques en matière de service à la clientèle.

#### ***Plan stratégique 2013-2016***

Un peu plus de 500 membres ont participé au sondage de la firme KPMG-SECOR dans le cadre de l'élaboration de notre plan stratégique 2013-2016. Nous remercions les membres pour ce haut taux de participation et nous en sommes très reconnaissants. Une 1<sup>re</sup> version compilée a été présentée au Conseil d'administration et dès que le tout sera complété, cette compilation sera mise en ligne sur le site de l'Ordre.

#### ***Enquête salariale***

Nous remercions tous les membres qui ont pris quelques minutes de leur temps pour répondre au sondage concernant l'enquête salariale. Suite au sondage effectué par Géomètres Professionnels du Canada, il nous a semblé opportun de faire une enquête auprès de nos membres. Les résultats de cette enquête sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre.

#### ***Embauche d'un syndic adjoint***

Sur recommandation du syndic et après avoir analysé le dossier, le Conseil d'administration a autorisé l'embauche d'un syndic adjoint à temps plein afin d'aider le syndic et de préparer la relève. Nous sommes donc à la recherche d'un membre qui serait intéressé par ce poste.

#### ***Échange de stagiaires***

Dans le cadre du protocole d'entente intervenue entre l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes du Royaume du Maroc le 16 février 2012, nous avons accueilli trois stagiaires marocains soit deux étudiants et une ingénieure géomètre topographe. Nous allons continuer de solliciter d'autres firmes québécoises ainsi que des étudiants de l'Université Laval, car plusieurs firmes marocaines sont intéressées à recevoir des Québécois pour un stage.

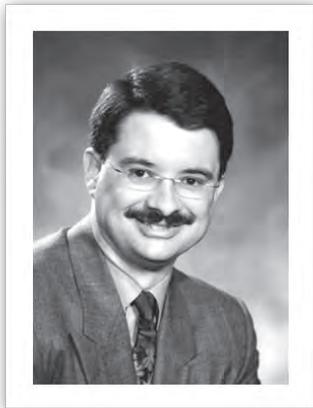
### ***Précis de droit de l'arpentage au Québec***

Les membres du Conseil d'administration ont rencontré en avril dernier les coauteurs afin de faire le point sur l'avancement des travaux de rédaction de la version actualisée du Précis de droit de l'arpentage au Québec. Il fut établi que le scénario le plus plausible est à l'effet que la parution du précis de droit aurait lieu à l'automne 2014 ou au printemps 2015. N'ayant pu trouver un professionnel de recherche à temps plein dédié à ce projet, il fut décidé que le travail de professionnel de recherche serait assumé par les coauteurs, lesquels seraient assistés par des étudiants gradués. Conséquemment, l'échéancier passera de 3 ans à 5 ans étant donné que les coauteurs ne sont pas en mesure de travailler à temps plein sur le projet. De plus, ils sont régulièrement sollicités par l'Ordre pour divers mandats.

### ***Bande dessinée***

Pour terminer, à l'aide d'un comité, nous avons participé à l'élaboration d'une bande dessinée destinée aux jeunes pour la promotion de la profession. J'aimerais remercier tous les membres qui ont participé à ce projet. À titre informatif, le financement de cette bande dessinée provient du surplus accumulé lors du congrès 2012.

**Mylène Corbeil, a.-g.**  
**Présidente**



**M. LUC ST-PIERRE, A.-G.**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE**

# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

## **Élections 2013 au Conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec**

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de pourvoir deux (2) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Montréal et la région de Québec.

Le 4 mars 2013, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 2 avril 2013 à 17 heures.

Pour la région de Montréal, l'administratrice sortante était M<sup>me</sup> Mylène Corbeil, a. g. Madame Corbeil a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de Mylène Corbeil, a.-g., de Montréal, qui a été déclarée élue sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Pierre Tessier, a. g. Monsieur Tessier a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de Pierre Tessier, a.-g., de Saint-Nicolas, qui a été déclaré élu sans opposition.

## **Élections du président de l'Ordre et des membres du comité exécutif**

Élue le 13 juin 2012 par suffrage des administrateurs élus, la présidente, M<sup>me</sup> Mylène Corbeil, a. g., a débuté son mandat d'un an le 29 septembre 2012 lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après l'assemblée générale annuelle, le même jour que celle-ci. L'élection des membres du comité exécutif se tenait à la même occasion.

## **Activités de formation continue**

Quatre (4) formations ou conférences ont été organisées et offertes par l'Ordre en 2012-2013. Une journée de formation et une conférence étaient présentées dans le cadre du congrès en septembre 2012. La formation « Le bornage sans formalités, pourquoi se formaliser ! » a été offerte en huit (8) sessions dans les cinq principales régions (Rimouski, Québec, Drummondville, Montréal et Gatineau) en octobre et novembre 2012. La formation « La GPS II : La Gestion de la Performance à Succès... au quotidien » a été offerte en neuf (9) sessions dans les cinq principales régions (Rimouski, Québec, Drummondville, Montréal et Gatineau) en janvier, février et mars 2013.

Toutes ces formations et conférences ont été enregistrées afin de permettre à nos membres de visionner en ligne celles auxquelles ils n'ont pas été en mesure d'assister ou s'ils souhaitent revoir certains éléments présentés.

Les formations offertes en 2012-2013 sont:

FORMATION	DURÉE	DATES	POINTS (ASSISTANCE)	POINTS (VISIONNEMENT)
La GPS II: La Gestion du Personnel à Succès... au quotidien	6 heures	Jan-Fév-Mars 2012	5	2
Le bornage sans formalités, pourquoi se formaliser!	6 heures	Oct-Nov 2012	5	2
Évolution du rôle de l'arpenteur-géomètre	1 heure	Sept 2012	1	1
Nouveau précis de droit	6 heures	Sept 2012	5	2

### ASSISTANCE ET VISIONNEMENT DES FORMATIONS 2012-2013

FORMATION	ASSISTANCE	VISIONNEMENT	TOTAL
La GPS II: La Gestion du Personnel à Succès... au quotidien	459		459
Le bornage sans formalités, pourquoi se formaliser!	711	24	735
Évolution du rôle de l'arpenteur-géomètre	130	71	201
Nouveau précis de droit	562	63	625
<b>TOTAL</b>	<b>1862</b>	<b>158</b>	<b>2020</b>

Nous avons donc une assistance et un visionnement moyen de près de 600 participants pour les formations, en excluant la conférence sur le rôle de l'arpenteur-géomètre.

### Activités relatives à l'exercice illégal de la profession

Sur la base d'informations et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a entrepris et complété quatre (4) enquêtes. Une poursuite fut déposée devant les tribunaux. Aucune amende n'a été imposée au cours de l'année.

## Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2013, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 991 membres, soit 884 hommes et 107 femmes, répartis selon les classes suivantes :

418	Propriétaires, actionnaires au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(es) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
436	Salariés(es)
11	Enseignants(es) ou professeurs(es)
94	Membres retraités
32	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

0	Étudiants(es)
4	Congé parental
12	Hors Québec

### La répartition des permis :

973	Arpenteurs(es)-géomètres
18	Géomètres

### La répartition régionale au 31 mars 2013 était la suivante :

Québec (03)	253
Montréal (06)	111
Montréal (16)	130
Laurentides (15)	76
Chaudière-Appalaches (12)	65
Lanaudière (14)	45
Saguenay/Lac-St-Jean (02)	41
Outaouais (07)	34
Estrie (05)	38
Bas Saint-Laurent (01)	35
Mauricie (04)	35
Laval (13)	28
Centre du Québec (17)	22
Hors du Québec (98 et 99)	21
Abitibi-Témiscamingue (08)	23
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine (11)	17
Côte-Nord (09)	16
Nord-du-Québec (10)	1

## Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2012	993
Décès	(7)
Démissions	(11)
Non-réinscriptions	(9)
Radiation	(1)
Nouveaux membres	
• permis d'arpenteur-géomètre	22
• permis restrictif de géomètre	0
Réinscriptions	4
<b>Total :</b>	<b>991</b>

L'unique radiation survenue le 17 janvier 2013 avait pour motif le non paiement de la cotisation régulière.

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Aucun permis résultant d'une reconnaissance d'une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou d'une reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis n'a été délivré.

## Exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société

Un arpenteur-géomètre peut exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du Code des professions (chapitre C-26), seul ou avec un ou des membres d'un ordre professionnel régi par le Code des professions.

Au 31 mars 2013, 271 arpenteurs-géomètres exerçaient la profession au sein d'une société par actions alors que 35 exerçaient la profession au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

**La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 était de :**

2 500,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
1 250,00 \$	Salarié(e)
417,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
417,00 \$	Hors Québec
208,00 \$	Retraité

payable en deux (2) versements, le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 1<sup>er</sup> août 2012.

**La cotisation supplémentaire pour la formation continue pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 était de :**

100,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
100,00 \$	Salarié(e)
100,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
100,00 \$	Hors Québec

payable en deux (2) versements, le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Les frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession :**

	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	500,00 \$
Délivrance d'un permis	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif de géomètre	75,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 \$

**L'immatriculation**

Dossiers actifs au 31 mars 2012	106
Dossiers ouverts	37
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(22)
Dossiers actifs au 31 mars 2013	121

## Rapport d'activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi* constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu sept (7) réunions ordinaires et deux (2) réunions extraordinaires. Cent trente-huit (138) résolutions ont été adoptées.

Au cours du dernier exercice, trois recommandations ont été soumises au Conseil d'administration par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre un stage de perfectionnement.

### Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration :

- Pour approuver une nouvelle version de la liste des activités de formation continue, activités admissibles et leurs points attribués.
- Pour nommer et retenir les services d'un membre de l'Ordre pour agir à titre de maître de stage pour l'application des dispositions du Code des professions et des dispositions réglementaires relatives aux stages de perfectionnement des membres de l'Ordre et inspecteur-enquêteur pour l'application des dispositions du Code des professions et des dispositions réglementaires relatives à l'inspection professionnelle, les enquêtes sur la compétence et les enquêtes en matière d'exercice illégal de la profession.
- Pour renouveler le régime d'assurance responsabilité professionnelle collectif des membres de l'Ordre, l'assurance responsabilité professionnelle relative au programme de rénovation cadastrale et l'assurance responsabilité professionnelle excédentaire.
- Pour fixer les frais administratifs relatifs à la gestion de la prime personnalisée pour l'exercice financier 2012-2013.
- Pour établir les critères permettant à un membre d'être exempté du paiement de la prime d'assurance de la responsabilité professionnelle.
- Pour nommer monsieur Marcel Cadoret, a.-g., à titre d'administrateur du Conseil d'administration pour représenter la région Est du Québec, et ce pour un mandat de quatre ans.
- Pour nommer monsieur Bernard Lemay, a.-g., à titre d'administrateur du Conseil d'administration pour représenter la région de Québec, et ce pour un mandat de quatre ans.
- Pour adopter, avec les quelques modifications requises, les questions de l'examen professionnel, volet foncier, donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre, relatives à la session de mai 2012.
- Pour adopter, avec les quelques modifications requises, les questions de l'examen professionnel, volet scientifique, donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre, relatives à la session de mai 2012.
- Pour adopter les questions de l'examen professionnel, volet scientifique, donnant accès au permis de géomètre en géodésie, relatives à la session de mai 2012.
- Pour approuver les résultats de l'examen d'admission de la session des 29, 30 et 31 mai 2012.
- Pour accorder un prix au candidat ayant obtenu la meilleure moyenne cumulative à l'examen professionnel de la session de mai 2012.
- Pour fixer au lundi 18 juin 2012 la date de la séance de consultation du corrigé des volets écrits de l'examen professionnel tenu en mai 2012.

- Pour informer la Direction générale de l'arpentage et du cadastre que le Conseil d'administration de l'Ordre est d'accord avec ses orientations quant au dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec des procès-verbaux de bornage affectant les terres du domaine de l'État.
- Pour approuver le budget prévisionnel 2013-2014.
- Pour fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice financier 2013-2014.
- Pour recommander à l'assemblée générale d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre pour financer le programme de formation continue pour l'exercice 2013-2014.
- Pour nommer des syndics adjoints pour un mandat de deux ans.
- Pour nommer des membres du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de trois ans.
- Pour nommer la secrétaire et des membres du conseil d'arbitrage des comptes.
- Pour nommer un membre du comité des examinateurs pour un mandat de trois ans.
- Pour nommer des membres du comité des stages de formation professionnelle pour un mandat de deux ans.
- Pour nommer la secrétaire et des membres du comité de révision pour un mandat de deux ans.
- Pour nommer la secrétaire et des membres du conseil de discipline pour un mandat de deux ans.
- Pour nommer des membres du comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation pour un mandat de deux ans.
- Pour nommer des maîtres de stage pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013.
- Pour constituer un comité de relecture des questions du volet écrit de l'examen professionnel qui formulera par écrit ses recommandations au Conseil d'administration.
- Pour approuver le budget prévisionnel 2012-2013 de l'assurance responsabilité professionnelle.
- Pour approuver les activités de formation dans le cadre du programme de formation continue 2012-2013.
- Pour fixer les frais d'inscription aux activités de formation continue de l'Ordre pour les professionnels ou autres personnes non membres de l'Ordre et les techniciens ou technologues.
- Pour fixer les frais et honoraires payés aux formateurs de l'Ordre.
- Pour établir les conditions pour l'attribution d'un permis de géomètre à un candidat ou une candidate détenant un diplôme d'études collégiales plutôt qu'un baccalauréat.
- Pour reconnaître des équivalences de formation donnant accès à la profession d'arpenteur-géomètre.
- Pour nommer le secrétaire de l'Ordre pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer le syndic de l'Ordre pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013.
- Pour nommer le président du comité des examinateurs de l'Ordre pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer le président du conseil d'arbitrage des comptes de l'Ordre pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer le vice-président du conseil d'arbitrage des comptes de l'Ordre pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer l'adjoint du secrétaire du conseil d'arbitrage des comptes de l'Ordre pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer le président du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer le vice-président du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer la secrétaire du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer l'inspecteur de l'Ordre pour l'année 2012-2013.

- Pour nommer l'enquêteur en matière d'exercice illégal de la profession pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer les représentants de l'Ordre autorisés à signer les effets bancaires.
- Pour adopter une motion de félicitations à tous ceux et celles qui ont collaboré à l'organisation du congrès 2012 à Lévis.
- Pour ajouter de nouvelles activités admissibles à la *Liste des activités de formation continue, des activités admissibles et leurs points attribués*.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques pour que les démarches nécessaires soient entreprises afin de remplacer « le programme de baccalauréat en géomatique » par « le programme de baccalauréat en sciences géomatiques » dans le libellé de l'article 1.02 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.
- Pour constituer un comité ad hoc qui aura pour mandat d'analyser la plus récente version du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation et de formuler des recommandations au Conseil quant aux modifications déjà proposées et à celles que le comité estime nécessaire de retirer, corriger ou ajouter et de participer aux échanges prévus avec les représentants de la Chambre des notaires.
- Pour nommer le délégué et le délégué substitut pour représenter l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2012-2013.
- Pour fixer les dates de la prochaine session du volet écrit de l'examen professionnel et la date limite pour l'inscription au volet oral ou au volet écrit de l'examen professionnel de la session de mai 2013.
- Pour fixer la date de la prochaine assemblée générale annuelle au samedi 28 septembre 2013 au Manoir Saint-Sauveur.
- Pour former un comité ad hoc ayant pour mandat de formuler des recommandations au Conseil quant au moment où devra se tenir le volet oral de l'examen professionnel par rapport au stage de formation professionnelle d'une durée de deux ans.
- Pour approuver le Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Pour constituer un comité ad hoc qui aura pour mandat de formuler des recommandations au Conseil d'administration quant à l'usage qui peut être fait des surplus générés par le programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre.
- Pour nommer les membres du comité de relecture du volet écrit de l'examen professionnel.
- Pour approuver les tarifs révisés du *Guide abrégé des tarifs suggérés pour des services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général – Janvier 2013*.
- Pour que les surplus budgétaires du congrès 2012 soient utilisés au renouvellement du matériel promotionnel utilisé dans les salons éducation-carrière et autres activités visant à intéresser les jeunes à la profession.
- Pour autoriser une poursuite contre une firme en matière d'exercice illégal de la profession d'arpenteur-géomètre.
- Pour adopter le projet de Règlement sur les assemblées générales et la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Pour établir les règles de pratique relatives aux affaires du Conseil d'administration et aux assemblées générales.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques pour effectuer les modifications réglementaires nécessaires afin de fixer à 24 mois la durée du stage de formation professionnelle.

- Pour appliquer une partie des surplus générés par le programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre au paiement de la prime facturée à l'Ordre par l'assureur.
- Pour approuver le renouvellement des polices de l'assurance responsabilité de base des arpenteurs-géomètres et de l'assurance rénovation cadastrale selon les primes et conditions proposées par l'assureur.
- Pour maintenir les frais administratifs relatifs à la gestion de la prime personnalisée pour l'exercice financier 2013- 2014.
- Pour que le Conseil d'administration approuve le principe d'attribuer des points en conformité au Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec aux membres qui s'impliquent dans des comités de l'Ordre ou représente l'Ordre dans des salons ou colloques.
- Pour fixer le montant forfaitaire qui sera payé à chacun des membres du comité pour la relecture de l'examen professionnel et la formulation de leurs recommandations.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques pour préparer les documents demandés par l'Office, afin de recommander les modifications législatives relatives au Code des professions et à la Loi sur les arpenteurs-géomètres.
- Pour autoriser les détenteurs du permis de géomètre en géodésie de poser les actes professionnels relatifs au domaine de la volumétrie.
- Pour demander à l'Office des professions de modifier l'article 7 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres en y supprimant le nombre d'administrateurs formant le Conseil d'administration.
- Pour demander à l'Office des professions de modifier l'article 44 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres en remplaçant le libellé actuel par le suivant: «L'arpenteur-géomètre est tenu de vérifier la précision de tous les instruments et équipements qu'il acquiert pour sa collecte d'information et de répéter cette vérification à la fréquence déterminée par le Conseil d'administration et suivant les méthodes reconnues par le Conseil d'administration.»

## Rapport d'activités du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus chaque année parmi les quatorze (14) membres du Conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, l'émission des cartes de stagiaires, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité exécutif a tenu neuf (9) réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Cent soixante-six (166) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Conseil d'administration.

### Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif :

- Pour autoriser le directeur général et secrétaire à procéder lui-même au traitement des demandes de changements de classes ou de statuts en accordant, sans l'intervention du Conseil d'administration ou du comité exécutif, lesdits changements lorsqu'ils respectent les conditions d'attribution de classes et de statuts fixées par résolution du Conseil d'administration.
- Pour reconnaître des activités de formation continue obligatoire soumises par des arpenteurs-géomètres.
- Pour accepter des stages de formation professionnelle.
- Pour émettre des cartes de stage.
- Pour autoriser le secrétaire de l'Ordre à réinscrire un candidat au Tableau selon certaines conditions.
- Pour recevoir les états financiers 2011-2012 vérifiés.
- Pour mandater le comité des stages de formation professionnelle afin qu'il propose au comité exécutif une grille d'évaluation des stages de formation professionnelle revue et bonifiée.
- Pour nommer un arpenteur-géomètre pour agir à titre de maître de stage.
- Pour confier à une firme le mandat de collaborer à l'élaboration du plan stratégique 2012-2016 de l'Ordre.
- Pour approuver la Convention de gestion du programme d'assurance responsabilité professionnelle 2013-2018 présentée par l'assureur et d'autoriser le directeur général et secrétaire à signer ladite convention au nom de l'Ordre.
- Pour imposer un stage de perfectionnement tel que recommandé par la résolution no 3697 du comité d'inspection professionnelle.
- Pour imposer un stage de perfectionnement tel que recommandé par la résolution no 3674 du comité d'inspection professionnelle.
- Pour approuver la version 2.1 de la Politique de certification de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec qui édicte les règles applicables aux services de certification du Centre de certification du Québec.
- Pour délivrer un permis restrictif de géomètre en géomatique à un candidat selon certaines conditions.
- Pour recommander au Conseil d'administration de revoir le montant de la cotisation annuelle des membres adhérant à la classe « retraité » selon qu'ils reçoivent ou non des revenus d'emploi.
- Pour fixer le montant facturé à un rénovateur pour une inspection professionnelle régulière.
- Pour imposer un stage de perfectionnement tel que recommandé par la résolution no 3759 du comité d'inspection professionnelle.
- Pour nommer les scrutateurs pour le dépouillement des votes qui se tiendra au siège social de l'Ordre dans le cadre des élections des administrateurs pour l'année 2013-2014.

**Luc St-Pierre, a.-g.**  
**Directeur général et secrétaire de l'Ordre**



**M. RÉJEAN GINGRAS, A.-G.**  
SYNDIC DE L'ORDRE

# RAPPORT DU SYNDIC

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du Bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2013.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au Code des professions, à la Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du Conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations.

## La présentation de l'équipe

Les arpenteurs-géomètres suivants ont été syndics adjoints pendant l'année 2012-2013:

- M. Alain Jacob, a.-g.
- M. André Roy, a.-g. (1266)
- M. Jacques Patenaude, a.-g.
- M. Michel Tétreault, a.-g.
- M. Norman Lalanne, a.-g.

## La conciliation des comptes

Il y a eu cette année dix-sept (17) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre qui concernaient quinze (15) arpenteurs-géomètres.

Sur les dix-sept (17) dossiers ouverts, trois (3) ont été fermés après la conciliation d'un syndic. Il s'agit essentiellement d'appeler l'arpenteur-géomètre, de discuter du travail effectué, d'appeler le client, de discuter de ses points de récrimination, de faire une proposition d'entente mitoyenne et de conclure un accord. Douze (12) dossiers ont été acheminés au Secrétaire de l'Ordre et deux (2) dossiers sont toujours ouverts.

## Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 cent douze (112) demandes écrites, soit quinze (15) de moins que l'an dernier.

## Les plaintes déposées devant le conseil de discipline

Le syndic et ses adjoints ont déposé neuf (9) plaintes devant le Conseil de discipline concernant sept (7) arpenteurs-géomètres différents. Cinq (5) arpenteurs-géomètres étaient récidivistes.



**M. MICHEL CÔTÉ**  
CHARGÉ D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

# RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

## Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres, soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le comité a pour fonctions :

- de revoir chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation.

## Les membres

- M. Pierre Tessier, représentant de l'O.A.G.Q.
- M<sup>me</sup> Mylène Corbeil, représentante de l'O.A.G.Q.
- M. Francis Roy, Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

- M<sup>me</sup> Annick Jaton, Université Laval, représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Philippe Boulanger, représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- M. Michel Côté, secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

## Les activités

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité de la formation n'a tenu aucune réunion.



**M. LUC ST-PIERRE, A.-G.**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

# RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

## Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration.

## Les membres

- M. Francis Roy, a.-g., directeur du baccalauréat en sciences géomatiques, Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre du comité d'inspection professionnelle
- M. Jean-Claude Tétreault, a.-g., membre
- M<sup>me</sup> Abéné Rissikatou, a.-g., membre
- M. Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

## Les activités

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, l'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de diplôme ou de la formation. Par contre, le comité a tenu une réunion afin d'assurer le suivi d'une demande reçue lors de l'exercice précédent, en plus des douze (12) demandes de reconnaissance des années antérieures. Lors de cette réunion, le comité a formulé une recommandation au Conseil d'administration à l'effet d'exiger que le candidat complète sa formation académique avant de lui accorder une équivalence de formation qui lui donnerait accès au permis permettant d'exercer la profession d'arpenteur-géomètre au Québec. Ce candidat était originaire de la Colombie. Suite à cette réunion, deux (2) dossiers ont été fermés, car les candidats n'ont pas donné suite à la recommandation du Conseil d'administration.

Sur les onze (11) demandes en cours, trois (3) candidats se sont vu reconnaître, par le Conseil d'administration, une équivalence de formation donnant accès à la profession d'arpenteur-géomètre. Ils doivent cependant effectuer un an de stage et réussir les examens de l'Ordre avant de pouvoir obtenir un permis permettant d'exercer la profession d'arpenteur-géomètre.



**M. FRANÇOIS HOULE, A.-G.**  
PRÉSIDENT DU COMITÉ  
DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

# RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

## Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution n° B 01-8028 et a pour objet :

- *de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre;*
- *de faire toute recommandation générale au Conseil d'administration sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;*
- *d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.*
- *Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Conseil d'administration. »*

## Les membres

- François Houle, président (Montréal)
- Bruno Tremblay (Saguenay)
- Gilles Bellemare (Québec)
- Hugues Lefrançois (Québec)
- Marc Gravel (Québec)
- Roch Mathieu (Montérégie)

## La Capitale, l'assureur

- Sylvie Laurendeau, directrice de comptes
- Chantal Boulay, experte en sinistre
- Gilles Lortie, expert en sinistre
- Paule St-Pierre, directrice à l'indemnisation
- Hubert Auclair, avocat, directeur principal à l'indemnisation – secteur juridique et risques spécialisés

## Les activités

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, le comité de sinistres a tenu quatre réunions, soit le 25 avril 2012, le 20 juin 2012, le 17 octobre 2012 et le 31 janvier 2013.

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013, le bilan s'établit de la façon suivante : pour le programme de base,

76 dossiers de réclamation ont été ouverts, de ce nombre 11 sont maintenant fermés. Pour le programme de rénovation cadastrale, on compte 1 dossier ouvert durant la même période.

D'une part, les statistiques compilées selon le type de mandats par l'assureur nous indiquent les résultats suivants :

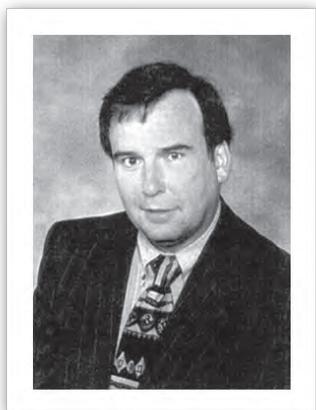
MANDAT	% DES RÉCLAMATIONS	% DES SINISTRES ENCOURUS
Autres	10,5 %	11,2 %
Arpentage de construction	0,0 %	0,0 %
Bornage	1,3 %	1,0 %
Certificat de localisation	40,8 %	21,0 %
Description technique	2,6 %	1,1 %
Implantation	38,2 %	56,2 %
Opération cadastrale	5,3 %	9,3 %
Piquetage	0,0 %	0,0 %
Plan de propriété	0,0 %	0,0 %
Plan photogrammétrique	0,0 %	0,0 %
Plan topographique	0,0 %	0,0 %
Inconnues	1,3 %	0,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Ainsi, le nombre de réclamations relatives au certificat de localisation et aux opérations d'implantation constitue 60 des 76 réclamations, soit près de 80% de celles-ci tandis que les montants des sinistres encourus pour ces mandats représentent plus de 75% desdits montants. Ce portrait est similaire à celui dressé l'an dernier, à savoir que la plus grande partie des réclamations et de sinistres résultent de ces deux types de mandat.

La garantie par sinistre et par assuré est de 1 000 000 \$, sans limites pour l'ensemble des sinistres. L'Ordre ne détient pas de fonds d'indemnisation.

## La garantie contre la responsabilité professionnelle

À l'exception des membres qui sont à l'emploi exclusif d'une municipalité, d'une société d'État ou d'un gouvernement provincial ou fédéral, tous les membres de l'Ordre adhèrent au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle, sans distinction pour les classes de membres ou les statuts.



**M. GILLES VANASSE, A.-G.**  
PRÉSIDENT DU COMITÉ  
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

# RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

## 1. Le mandat

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

## 2. Les membres

- M. Gilles Vanasse, a.-g., président
- M. Daniel Collin, a.-g., vice-président
- M. André Dumas, a.-g., membre
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre
- M. Raymond Paradis, a.-g., membre
- M. Alain Carrier, a.-g., membre

## Inspecteurs

- M. Pierre Richer, a.-g., inspecteur/enquêteur
- M. Michel Verville, a.-g., inspecteur
- M. Daniel Ayotte, a.-g., inspecteur
- M. Pierre Meilleur, a.-g., inspecteur
- M. Jean-Yves Tremblay, a.-g., inspecteur
- Jacques Patenaude, a.-g., inspecteur/enquêteur

## Secrétaire

- M<sup>me</sup> Francine Guay

## 3. Programme général d'inspection 2012-2013:

### Résolution no 3615

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le programme d'inspection suivant pour l'année d'exercice 2012-2013:

1. Compléter le programme de l'année précédente;
2. Inspecter tous les membres qui n'ont pas été inspectés depuis 6 ans;
3. Inspecter tous les membres qui ont signé leur première minute et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection professionnelle;
4. Inspecter tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude;
5. Effectuer les inspections demandées par le Conseil d'administration ou le syndic;
6. Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du comité d'inspection professionnelle;
7. Effectuer les inspections des membres œuvrant ou ayant œuvré à titre d'expert foncier en matière de rénovation cadastrale, nonobstant le délai de six ans décrit au point 2, ceci considérant l'échéance projetée pour 2021 du programme de rénovation cadastrale.

#### **4. Inspection régulière et inspection portant sur la compétence professionnelle**

Du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013, quatre-vingts (80) inspections régulières et quatre (4) inspections portant sur la compétence professionnelle ont été effectuées. De ces quatre-vingt-quatre (84) inspections, une (1) a été réalisée à la suite d'une demande du syndic de l'Ordre. Le Comité a fait trois (3) recommandations de stage de perfectionnement au comité exécutif au cours de cette année, lesquelles furent toutes approuvées par le comité exécutif.

#### **5. Réunions du comité**

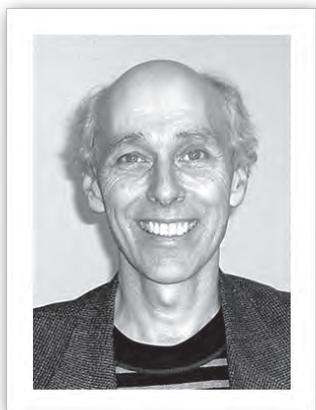
Durant la période visée, le comité d'inspection professionnelle a tenu onze (11) réunions. Le comité a étudié cent trente (130) dossiers et a fermé soixante-treize (73) dossiers d'inspections régulières ou d'inspections portant sur la compétence professionnelle. De plus, le comité a rencontré huit (8) membres lors de ses réunions.

#### **6. Mot du président du comité d'inspection professionnelle**

Au cours de la dernière année, le comité d'inspection professionnelle a poursuivi ses activités régulières : inspections régulières, inspections portant sur la compétence et rencontres de certains membres, tout en priorisant les dossiers référés par le syndic et le Conseil d'administration.

Dans certains cas, il apparaît nécessaire de rencontrer l'arpenteur-géomètre. Le but de ces rencontres étant d'aider l'arpenteur-géomètre dans sa pratique et de s'assurer du suivi de la réglementation encadrant le travail accompli. Ces rencontres suscitent quelquefois certaines discussions instructives et positives entre l'arpenteur-géomètre et les membres du comité.

Les principales irrégularités observées dans les dossiers étudiés concernent la corrélation entre ce qui est illustré au plan du certificat de localisation et le rapport qui s'y rattache, principalement en ce qui a trait aux items concordance et empiètement souffert ou exercé.



**M. BENOÎT DESROCHES, A.-G.**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ARBITRAGE DES COMPTES

# RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

## Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

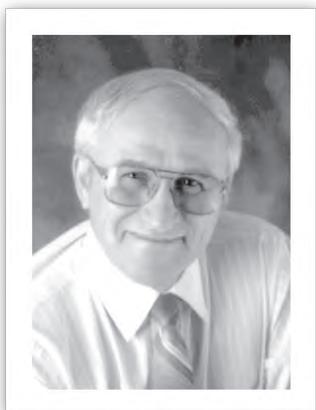
## Les membres

- Benoît Desroches, a.-g., président
- Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- M<sup>e</sup> Sophie Vézina, avocate, secrétaire par intérim
- M<sup>e</sup> Anik Fortin-Doyon, avocate, secrétaire
- René Beaudoin, a.-g., adjoint de la secrétaire
- Denis Vaillancourt, a.-g.
- Michel Picard, a.-g.
- Daniel Gélinas, a.-g.
- Claude Lahaie, a.-g.
- Réjean Archambault, a.-g.
- Alain Sansoucy, a.-g.
- Jean Godon, a.-g.

## Les activités

Au cours de la dernière année, le bureau du syndic a transmis au secrétaire douze (12) dossiers de conciliation. Cependant, seulement dix (10) dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage des comptes. Ces dix (10) demandes d'arbitrage firent toutes l'objet d'une audition.

Sur les dix (10) causes traitées, six (6) ont fait l'objet d'une entente pendant l'audition, deux (2) comptes furent maintenus, un (1) compte d'honoraires a été réduit et il reste une (1) cause dont la décision n'est pas encore rendue.



**M. RAYMOND HOUDE, A.-G.**  
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉVISION

# RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

## Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte à l'endroit d'un(e) professionnel(le) devant le conseil de discipline d'un ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

## Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Yvon Sanfaçon, a.-g.
- M. Claude Arsenault, a.-g.
- M. Marc-André Gosselin, administrateur nommé
- M. Guy R. Brisson, administrateur nommé, membre suppléant
- M<sup>me</sup> Francine Guay, secrétaire du comité

## Les activités

Au 31 mars 2013, vingt-trois (23) demandes d'avis ont fait l'objet d'une décision, soit onze (11) de moins que l'an dernier. Le comité a tenu quatre (4) réunions.

Tous les avis sont à l'effet d'entériner les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête. Les sujets des plaintes sont variés.

En voici une nomenclature en bref.

## Concernant le bornage

Trois (3) décisions concernent des bornages à l'amiable dont le rapport de l'arpenteur-géomètre est contesté par l'une des parties.

### **Concernant les problèmes de délimitation**

Sept (7) décisions concernent des tentatives de positionner des limites de propriétés dans le cadre d'un mandat de piquetage. Dans la plupart des cas, on n'est pas d'accord avec l'opinion de l'arpenteur-géomètre sur sa délimitation ou on le blâme pour ne pas avoir planté de repères. Dans tous ces cas, à l'instar des arpenteurs-géomètres eux-mêmes et du syndic, le comité de révision a suggéré le bornage.

### **Concernant les certificats de localisation**

Deux (2) décisions concernent les certificats de localisation.

### **Concernant des mandats de rénovation cadastrale**

Quatre (4) plaintes portent sur des mandats de rénovation cadastrale.

### **Divers**

Sept (7) décisions.





**M<sup>me</sup> FRANCINE GUAY**  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

# RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

## Mandat du conseil de discipline :

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements* adoptés conformément au code et à ladite loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

## Présentation du conseil de discipline :

M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert, avocat et président

Quatorze (14) membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec forment le conseil de discipline, ce sont madame et messieurs :

- Nathalie Massé, a.-g.
- Clément Arseneault, a.-g.
- Jean Bisson, a.-g.
- Marc-André Carrier, a.-g.
- Richard Carrier, a.-g.
- Yves Cloutier, a.-g.
- Gaétan Groleau, a.-g.
- Gaston Lemay, a.-g.
- Yvon Létourneau, a.-g.
- Gaétan Meunier, a.-g.

- Roland Milette, a.-g.
- Michel Robitaille, a.-g.
- Benoit Péloquin, a.-g.
- Luc Bouchard, a.-g.

Du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013, neuf (9) plaintes ont été versées au greffe du conseil de discipline. M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert, avocat et président du conseil de discipline, a présidé les audiences. M<sup>e</sup> François D. Samson, président sortant, a présidé aussi des dossiers déjà déposés.

Précisons que vingt-deux (22) jours d'audience ont été tenus par le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ces plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (L.R.Q., chap. A-23), au Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec (R.R.Q., chap. A-23, r. 4), au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A-23, r.11), au *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* (R.R.Q., chap. A-23, r.10), au *Règlement sur le greffe* (R.R.Q., chap. A-23, r.9) et au *Code des professions* (L.R.Q., chap. C-26).

## Décision du conseil de discipline

Au cours de l'exercice, neuf (9) décisions déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction ont été rendues, les sanctions consistant en des amendes et réprimandes.



**M. PIERRE GRAVEL, A.-G.**  
PRÉSIDENT DU COMITÉ  
DES EXAMINATEURS

# RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

## Le mandat

Chaque année, le comité des examinateurs élabore l'examen professionnel d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance de l'examen et à la correction de celui-ci.

## Les membres

- M. Pierre Gravel, a.-g., président
- M<sup>me</sup> Mylène Meunier, a.-g., secrétaire
- M. Pierre Giguère, a.-g.
- M. Christian Murray, a.-g.
- M. Christian Lagacé, a.-g.
- M. Richard Leclair, a.-g.

## Les activités

Les membres du comité ont tenu quatre (4) réunions dûment convoquées au cours de la dernière année. Au cours de celles-ci, les principaux sujets ont été la préparation et la révision des examens.

## L'examen d'admission 2012

Pour l'année 2012, l'examen d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 29, 30 et 31 mai 2012. Les séances d'examens écrits se sont déroulées au pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval, tandis que l'examen oral de chacun des candidats a eu lieu à l'Hôtel Plaza de Sainte-Foy.

Un total de quarante-sept (47) personnes se sont inscrites à l'un ou l'autre des volets de la séance d'examen de mai 2012, incluant vingt-neuf (29) finissants de 2012 et aucun candidat au titre de géomètre.

Pour le processus de révision des examens, nous avons reçu une (1) seule demande de révision en scientifique avec aucune modification du statut d'échec à succès pour cette demande. Nous avons aussi reçu deux (2) demandes de révision en foncier avec une modification du statut d'échec à succès pour une des deux demandes.

À la fin du processus des examens 2012, vingt-neuf (29) nouveaux candidats ont réussi tous leurs examens et peuvent poursuivre le processus pour être admis à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. De ce nombre, vingt (20) des vingt-neuf (29) finissants de 2012 ont réussi tous leurs examens du premier coup.

Nous tenons aussi à souligner la très bonne performance du candidat finissant Pierre-Luc Pilote qui a obtenu les meilleurs résultats aux examens 2012 en réussissant à maintenir une moyenne de 82,3 % pour les deux examens écrits.

#### Les statistiques de l'examen professionnel 2012

	CANDIDATS(ES)	SUCCÈS	ÉCHECS
Volet scientifique	42	35	7
Volet foncier	35	25	10
Examen oral	39	34	5



**M<sup>me</sup> HÉLÈNE JULIEN, A.-G.**  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES  
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

# RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Le mandat

Le comité des stages a pour mandat de voir à l'application de certaines dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*. Entre autres, il valide les préalables lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

## Les membres

- M<sup>me</sup> Hélène Julien, a.-g., présidente
- M<sup>me</sup> Danielle Latulippe, a.-g., secrétaire
- M. Alexis Carrier-Ouellet, a.-g.
- M. Guillaume Thériault, a.-g.
- M. Normand Jean, a.-g.

## Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à sept (7) reprises et a étudié en moyenne quinze (15) dossiers par rencontre.

À ce jour :

- Candidats (es) ayant terminé leur stage : 20
- Candidats (es) qui sont présentement en stage : 37

Les principaux objectifs du comité sont :

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- Prendre connaissance des rapports de stages ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stage sur ledit règlement;
- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

La soussignée a rencontré (avec le président du comité des examinateurs), à l'automne dernier, les étudiants de l'Université Laval afin de distribuer l'information générale et répondre aux questions concernant les stages. Environ une vingtaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.



**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE TÉTREULT, A.-G.**  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE LA REVUE

# RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

## Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année et son tirage est d'environ 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

## Les membres

En date du 1<sup>er</sup> avril 2012, les membres du comité étaient les suivants :

- Geneviève Tétreault, a.-g., présidente
- Marie-Ève Nadeau, a.-g., vice-présidente
- Michel Côté, secrétaire-trésorier
- Jacynthe Pouliot, a.-g., professeure/chercheure
- Jean-Sébastien Chaume, a.-g.
- Paul-André Gagnon, a.-g.
- Véronique Nadeau, a.-g.
- François Lehouillier, a.-g.
- Gabriel Santiago Arancibia, a.-g.
- Abéné Rissikatou, a.-g et ATC
- François Bigras, a.-g.
- Marc Descôteaux, a. -g.
- France Mercier, étudiante au premier cycle

## Activités et bilan

Comme pour les années précédentes, 4 numéros de la revue GÉOMATIQUE ont été publiés. Malgré le fait que nous ayons quelques difficultés à trouver des articles, le comité a été en mesure d'offrir au lectorat de la revue des articles pertinents et de qualité.

Le comité remercie les auteurs qui ont investi beaucoup de temps afin de produire des articles d'une qualité exceptionnelle, sans oublier les chroniqueurs :

- M<sup>me</sup> Véronique Nadeau, a.-g., pour la chronique « AGenda » ainsi qu'à Mme Abéné Rissikatou, a.-g et ATC, qui a pris le relais pour cette chronique
- M. Jean-Sébastien Chaume, a.-g., pour la chronique « Références Spéciales »
- M. François Brochu, notaire, pour la chronique « Jurisprudence »
- M<sup>me</sup> France Mercier, étudiante, pour la chronique « Relève » et la nouvelle chronique « Voir ailleurs »

De plus, l'ensemble du visuel de la revue Géomatique a été mis à jour pour le volume 39. La mise en page a été revampée pour offrir un visuel plus dynamique au niveau des caractères et de la présentation des articles.

## Prix du fonds Joncas

Les prix du fonds Joncas, pour le volume 38, ont été remis par M<sup>me</sup> Marie-Ève Nadeau et Mme Geneviève Tétreault, lors du 44<sup>e</sup> congrès annuel de l'OAGQ qui se déroulait au centre des congrès de Lévis en septembre dernier.

À titre de rappel, le prix de publication du Fonds Joncas a pour objectif de mettre en valeur et de récompenser les auteurs de publications de qualité dans le domaine des sciences géomatiques. Le prix s'adresse particulièrement aux étudiants, mais souligne également la contribution de professionnels d'expérience. Pour ce faire, le prix de rédaction du Fonds Joncas compte deux catégories :

- la catégorie « jeune auteur » : qui consiste à remettre un chèque de 450\$ à une étudiante ou un étudiant pour la publication la plus méritante parue dans la revue Géomatique.

- la catégorie « auteur expérimenté » : qui consiste à remettre un prix d'une valeur de 50\$ à une professionnelle ou un professionnel, pour la publication la plus méritante parue dans la revue Géomatique.

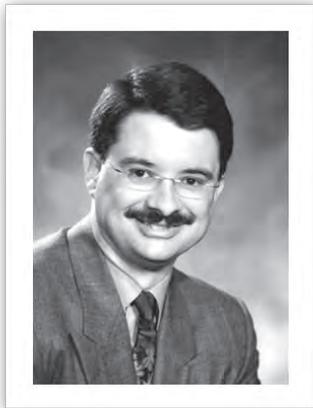
Le prix « jeune auteur » a été remis à M<sup>mes</sup> Valérie Dubé, Véronique Simard et Andréanne Masson et M. Nohak Sheehy pour leur article « *Le cadastre de Madagascar* » et le prix « auteur expérimenté » a été remis à M. François Brochu, LL.D., notaire pour son article « *Du nouveau au sujet de l'article 19.2 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois* ».

C'est lors du prochain congrès de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, en septembre 2013, que les prix du volume 39 seront remis, les auteurs gagnants pour ce volume seront sélectionnés sous peu.

## Perspectives

Pour la période 2013-2014, nous poursuivrons les mêmes objectifs de publication pour la revue Géomatique, soit d'offrir aux lecteurs des articles pertinents et captivants dans le domaine des sciences géomatiques. De plus, nous désirons continuer à mettre en valeur le côté humain de la profession en présentant au cours des numéros le parcours professionnel de membres passionnés via les chroniques « Voir ailleurs », « Emplois spéciaux » et « Rencontre ».

Finalement, je tiens à remercier tous les membres du comité pour le temps investi et leur formidable et constante contribution.



**M. LUC ST-PIERRE, A.-G.**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE**

# RAPPORT DU FONDS JONGAS

## Le mandat

- Fournir une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études au baccalauréat en sciences géomatiques;
- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études au niveau de la maîtrise et du doctorat;
- Primer chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

## Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Jacques Jobin, a.-g.
- M. Denis Parrot, g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- M<sup>me</sup> France Plante
- M. Michel Boulianne
- M. Stéphane Roche, Ph.D.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.
- M<sup>me</sup> Jacynthe Pouliot, a.-g.
- Secrétaire-trésorier: M. Luc St-Pierre, a.-g.

## Les activités

Au cours de l'exercice 2012-2013, les administrateurs du fonds Joncas ont tenu deux réunions.

Cette année, un encan silencieux a été réalisé dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre en septembre 2012. Cet encan a rapporté un profit net de 5 500 \$ qui fut remis au Fonds Joncas. Le fonds a donc pu attribuer une aide financière sous forme de prêts de 1 800 \$ à cinq étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques. De plus, une firme privée d'arpenteurs-géomètres a fait un don de 2 400 \$ au Fonds Joncas. Cette aide financière a également été remise à un étudiant de deuxième année. Les montants accordés seront convertis en bourses si les étudiants réussissent leurs études et obtiennent leur diplôme.

Depuis 1982, le Fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts ou bourses totalisant 204 028 \$ à soixante-dix (70) candidats et candidates.

De plus, une contribution de 1 500 \$ fut accordée au Département des sciences géomatiques de l'Université Laval pour supporter ses démarches de recrutement d'étudiants pour l'exercice financier 2012-2013.

Comme chaque année, un montant de 500 \$ sera attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.



**ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2013**  
Accompagnés du rapport des vérificateurs

**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES  
DU QUÉBEC**

**RAPPORT FINANCIER**

31 MARS 2013

	Pages
<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	1
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	2 et 3
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7 et 8
Notes complémentaires	9 à 15
<b>ANNEXES</b>	
A - Détails des produits	16
B - Détails des frais administratifs	17
C - Charges des comités	18



## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

À l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils ont été approuvés par le conseil d'administration. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte du seuil de signification. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

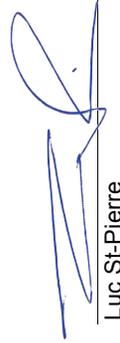
Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Les états financiers ci-joints ont été audités par les auditeurs de l'Ordre dont les services ont été retenus par le conseil d'administration de l'Ordre et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle des membres.

La présidente du Conseil,

  
Mylène Corbeil

Directeur général et secrétaire,

  
Luc St-Pierre

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

### L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes par les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Informations comparatives*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1<sup>er</sup> avril 2012 et que sa date de transition était le 1<sup>er</sup> avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Abé Anctel Pichette et Associés*

Comptables professionnels agréés  
Société en nom collectif

Québec, Québec  
Le 19 juin 2013

Par Denis Villeneuve, CPA auditeur, CA



# ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2013	2012
	Fonds d'exploita- tion	Fonds de formation continue	Fonds du précis de droit	Total	Fonds d'exploitation	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS *</b>	1 739 986	94 567	1 834 553	1 623 721	19 642	295 168	1 938 531	3 773 084	3 950 105	
<b>CHARGES</b>										
Frais administratifs *	662 008	202 426	12 925	877 359	1 633 679		1 633 679	2 511 038	2 520 629	
Comités *	1 008 329		1 008 329					1 008 329	966 860	
Contribution au conseil interprofessionnel	7 789		7 789					7 789	7 763	
	1 678 126	202 426	12 925	1 893 477	1 633 679		1 633 679	3 527 156	3 495 252	
	61 860	(107 859)	(12 925)	(58 924)	(9 958)	19 642	295 168	245 928	454 853	
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>										
<b>Produits</b>										
Publications	11 340			11 340				11 340	10 102	
Congrès annuel	189 462			189 462				189 462	144 001	
Remboursement- cotisations au fonds de service de santé	80 926			80 926				80 926		
	281 728		281 728					281 728	154 103	
<b>Charges</b>										
Publications	7 593			7 593				7 593	4 720	
Congrès annuel	168 901		168 901					168 901	132 456	
	176 494		176 494					176 494	137 176	
	105 234		105 234					105 234	16 927	
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	167 094	(107 859)	(12 925)	46 310	(9 958)	19 642	295 168	304 852	351 162	471 780

\* Postes dont la composition figure en annexe

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2013	2012		
	Investis en immo- bilisations \$	Affectés à la formation continue \$	Affectés au précis de droit \$	Promotion de la profession affectés \$	Total \$	Investis en immo- bilisations \$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention affectés \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$	
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	46 339	26 893	274 926	501 647	849 805	2 855	500 000	614 574	249 448	1 366 877	2 216 682	1 744 902
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 569)	(106 609)	(12 925)	179 413	46 310	(857)	19 642	295 168	(9 101)	304 852	351 162	471 780
Virement interfonds (note 4)							(19 642)	19 642				
Affectation d'origine interne (note 4)				20 561			(20 561)					
Acquisition d'immobilisations corporelles et actif incorporel	12 859											
				(12 859)								
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	45 629	(79 716)	262 001	20 561	647 640	896 115	500 000	929 384	240 347	1 671 729	2 567 844	2 216 682



**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC**  
 FLUX DE TRÉSORERIE  
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013 \$	2012 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	351 162	471 780
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	10 859	11 245
Dotation à l'amortissement de l'actif incorporel	3 743	3 570
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(176)	
Intérêts et ristournes réinvestis	(324 564)	(311 784)
	<u>41 024</u>	<u>174 811</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	<u>(305 112)</u>	<u>(52 106)</u>
	<u>(264 088)</u>	<u>122 705</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement		
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Cession (acquisition) des placements	100 000	(200 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 773)	(14 294)
Acquisition d'actif incorporel	(5 086)	
	<u>87 141</u>	<u>(214 294)</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement		
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<u>(176 947)</u>	<u>(91 589)</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>426 997</u>	<u>518 586</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>250 050</u>	<u>426 997</u>

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN  
AU 31 MARS 2013

	Au 31 mars 2013	2012	Au 1 <sup>er</sup> avril 2011
Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
<b>ACTIF</b>			
<b>À COURT TERME</b>			
Encaisse	174 902	75 148	426 997
Placements temporaires, 1,01 % échéant en mai 2013	322 141	206 767	618 760
Débiteurs (note 7)	152 684	285 890	389 598
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts	16 354	16 354	2 625
Somme à recevoir du Fonds du régime d'assurance, sans intérêts	45 981		
Stocks	6 908	6 908	7 651
Frais payés d'avance (note 8)	18 717	18 717	34 518
PlACEMENT encaissable au cours du prochain exercice (note 9)	506 755	506 755	17 124
<b>TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME</b>	<b>1 244 442</b>	<b>567 805</b>	<b>1 480 149</b>
<b>PLACEMENTS (note 9)</b>		<b>1 159 156</b>	<b>1 351 495</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)</b>	<b>37 414</b>	<b>540</b>	<b>40 864</b>
<b>ACTIF INCORPOREL (note 11)</b>	<b>8 215</b>	<b>1 458</b>	<b>8 330</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 290 071</b>	<b>1 728 959</b>	<b>2 880 838</b>
<b>ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 15)</b>		<b>2 973 049</b>	<b>2 476 508</b>

Pour le conseil exécutif

*Mylène Corbeil*, administratrice  
*[Signature]*, administrateur

	Au 31 mars		Au 1 <sup>er</sup> avril
	2013	2012	2011
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$
	Total \$	Total \$	Total \$
<b>PASSIF</b>			
<b>À COURT TERME</b>			
Créditeurs (note 12)	228 735	11 249	239 984
Somme à payer à des employés et administrateurs	11 842		11 842
Somme à payer au Fonds d'administration générale, sans intérêts		45 981	
Produits reportés (note 13)	153 379		153 379
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>393 956</b>	<b>57 230</b>	<b>405 205</b>
			<b>664 156</b>
			<b>731 606</b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>			
<b>FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
Investis en immobilisations	45 629		45 629
Affectés à la formation continue	(79 716)		(79 716)
Affectés au précis de droit	262 001		262 001
Affectés à la promotion de la profession	20 561		20 561
Non affectés	647 640		647 640
	<b>896 115</b>		<b>896 115</b>
			<b>849 805</b>
			<b>680 304</b>
<b>FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE</b>			
Investis en immobilisations		1 998	1 998
Affectés à la stabilisation des primes		500 000	500 000
Affectés à la prévention		929 384	929 384
Non affectés		240 347	240 347
		<b>1 671 729</b>	<b>1 671 729</b>
			<b>1 366 877</b>
			<b>1 064 598</b>
<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>	<b>896 115</b>	<b>1 671 729</b>	<b>2 567 844</b>
			<b>2 216 682</b>
			<b>1 744 902</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>	<b>1 290 071</b>	<b>1 728 959</b>	<b>2 973 049</b>
			<b>2 880 838</b>
			<b>2 476 508</b>

# ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

## 1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

## Comptabilité par fonds affectés

### Fonds d'administration générale

#### Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

#### Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

#### Fonds du précis de droit

En 2008, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ». Les produits et les charges sont présentés dans le fonds du précis de droit.

#### Fonds de promotion de la profession

Le fonds de promotion de la profession est utilisé pour financer des activités en lien avec la promotion de la profession.

## Fonds du régime d'assurance

#### Fonds d'exploitation

Ce fonds, mis sur pied le 1<sup>er</sup> février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de primes et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

#### Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds est généré à même les surplus d'opérations d'assurance, les intérêts et les dépôts de l'Ordre et a pour but de garantir la stabilité des primes futures.

L'Ordre s'est engagé à constituer et à maintenir au fonds de stabilisation des primes une somme de 500 000 \$.

#### Fonds de prévention

Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Il est de plus constitué des intérêts payés sur le fonds de stabilisation lorsque celui-ci atteint la somme de 500 000 \$ et des sommes pouvant être versées par l'Ordre en regard des objectifs du programme, et ceci, avec le consentement et l'approbation du gestionnaire du fonds.

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 MARS 2013

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les produits grevés d'affectations sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les produits qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le fonds d'exploitation.

#### Fonds d'administration générale investis en immobilisations et fonds du régime d'assurance investis en immobilisations

L'Ordre a décidé de grever d'une affectation d'origine interne le montant des fonds investis en immobilisations.

#### Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges de fonctionnement prévues au budget sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

*Salaires et services externes* : selon le temps consacré à une fonction;

*Frais généraux* : selon la consommation estimée attribuable à la fonction.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

#### Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des sommes à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des sommes à payer. Les éléments d'actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires et des placements.

#### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

#### Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous. Elles sont soumises à des tests de dépréciation annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une perte de valeur.

Mobilier de bureau - 20 %  
Matériel informatique - 30 %  
Matériel promotionnel - 20 %

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 MARS 2013

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actif incorporel

Le logiciel est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 30 %. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur.

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### 3. INCIDENCES DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Ordre a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ni sur ses soldes de fonds à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> avril 2011 (date d'ouverture du premier exercice de comparaison.)

### 4. VIREMENT INTERFONDS ET AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Les revenus d'intérêts réalisés sur le fonds de stabilisation des primes sont transférés au fonds de prévention lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint une somme de 500 000 \$, tel que prévu à la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle entre l'Ordre et La Capitale Assurances Générales Inc.

Le conseil d'administration a grevé d'une affectation d'origine interne le surplus du congrès 2012 pour la promotion de la profession.

### 5. VENTILATION DES CHARGES

#### Charges de fonctionnement

Un montant de charge de salaires et services externes et de frais généraux de 692 488 \$ (635 970 \$ en 2012) a été ventilé. Les charges ventilées sont les suivantes :

	2013 \$	2012 \$
Loyer	60 092	52 622
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	54 993	52 914
Salaires et services externes	562 380	509 970
Taxes d'affaires	5 847	5 847
Télécommunications	15 023	14 617
	<b>692 488</b>	<b>635 970</b>

La répartition en 2013 est la suivante :

	Formation continue \$	Discipline \$	Inspection professionnelle \$	Pratique illégitime \$	Syndic \$	Revenues \$	Assurances \$
Loyer	5 727	7 898	12 148	2 448	25 404	1 986	4 480
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	5 241	7 227	11 115	2 240	23 245	1 825	4 100
Salaires et services externes	53 700	74 000	113 400	23 100	237 600	18 600	41 980
Télécommunications	1 432	1 975	3 037	612	6 351	497	1 120
	<b>66 100</b>	<b>91 100</b>	<b>139 700</b>	<b>28 400</b>	<b>292 600</b>	<b>22 908</b>	<b>51 680</b>

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

### 6. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2013	2012
	\$	\$
Débiteurs	(48 976)	35 363
Somme à recevoir du Fonds Joncas	(13 729)	(2 625)
Stocks	743	
Frais payés d'avance	15 801	(17 394)
Créditeurs	53 526	(24 508)
Sommes à payer à des employés et administrateurs	6 989	3 919
Produits reportés	(319 466)	(46 861)
	(305 112)	(52 106)

### 7. DÉBITEURS

	2013	2012	Au 1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
Membres	47 997	58 226	89 965
Provision pour dépréciation	(6 286)	(10 017)	(10 017)
	41 711	58 226	79 948
Subventions à recevoir	13 120	10 000	38 334
Intérêts à recevoir	8 237	11 960	11 547
Taxes à recevoir	24 352	37 223	22 305
Risourne	270 228	263 078	265 764
Ajustement de prime d'assurances	80 926	9 111	7 063
Cotisations au fonds de service de santé			
	438 574	389 598	424 961

Au 31 mars 2013, la valeur comptable des sommes à recevoir des membres dépréciées totalise 6 286 \$ (10 017 \$ en 2011).

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

#### 8. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2013	2012	Au 1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
Assurances	5 236	5 749	5 097
Congrès	9 428	19 517	4 500
Autres	4 053	9 252	7 527
	18 717	34 518	17 124

#### 9. PLACEMENTS

	2013	2012	Au 1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
	506 755	500 000	
	506 755	500 000	

#### Fonds d'administration générale

Dépôt à terme, 1,35 %, échéant en août 2013

Placement encaissable au cours du prochain exercice

#### Fonds d'assurance

**Fonds - La Capitale**, taux des obligations du Canada augmenté de ½ %, avec un taux minimum garanti de 4 % jusqu'au 31 mars 2013 \*

	1 159 156	851 495	552 981
--	-----------	---------	---------

\* Après la fin de l'exercice, le taux a été renouvelé au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, majoré de 1 % si le solde est supérieur à 1 M \$.

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

### 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2013	2012
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>				Au 1 <sup>er</sup> avril 2011
Bibliothèque	2 887	2 887		
Mobilier de bureau	168 524	150 320	18 204	18 198
Matériel informatique	62 200	43 900	18 300	20 756
Matériel promotionnel	13 684	12 774	910	1 137
	247 295	209 881	37 414	40 091
<b>Fonds d'assurance</b>				
Matériel informatique	1 299	759	540	773

### 11. ACTIF INCORPOREL

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2013	2012
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>				Au 1 <sup>er</sup> avril 2011
Logiciel	15 585	7 370	8 215	6 247
<b>Fonds d'assurance</b>				
Logiciel	3 500	2 042	1 458	2 083

### 12. CRÉDITEURS

Fournisseurs et frais courus	199 636	152 027	189 362
Sommes à remettre à l'État	40 348	34 431	21 604
	239 984	186 458	210 966

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

### 13. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

### 14. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à onze de ses employés une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2013 est de 26 983 \$ (27 599 \$ en 2012).

### 15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2017, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel s'élève à 100 098 \$, incluant une quote-part de certaines charges d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 408 733 \$. Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices s'établit ainsi :

100 098 \$	en	2014
100 098	en	2015
100 098	en	2016
100 098	en	2017
8 341	en	2018

L'Ordre loue également du mobilier de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant en mai et juin 2013. Les loyers à payer au cours du prochain exercice se chiffrent à 1 703 \$.

### 16. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des soldes de fonds. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

### 17. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de débiteurs présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs.

### Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

### Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

### 18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.

# ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAILS DES PRODUITS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

ANNEXE A

	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance				2013	2012
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds du précis de droit	Total	Fonds d'exploitation	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Arbitrage des comptes	2 642			2 642				2 642
Commandites		4 600		4 600				4 600
Cotisations annuelles	1 586 363			1 586 363				1 586 363
Cotisations supplémentaires								
Formation continue		89 000		89 000				89 000
Précis de droit								
Discipline et inspection professionnelle	62 866			62 866				62 866
Dons								
Frais d'administration	500			500	60 474			60 974
Frais d'expédition	797			797				797
Honoraires d'examens	16 000			16 000				16 000
Immatriculations et licences	1 898			1 898				1 898
Inscriptions		967		967				967
Intérêts gagnés	18 684			18 684	4 265	19 642	24 940	67 531
Pratique illégale								
Primes d'assurances					1 548 982			1 548 982
Publications								
professionnelles								225
Revue	33 661			33 661				33 661
Ristourne								
Stage de perfectionnement	8 880			8 880				270 228
Subvention à la formation et à la recherche					10 000			8 880
Structure de ressources humaines	3 120			3 120				10 000
Transferts de minutes	4 575			4 575				3 120
	1 739 986	94 567	-	1 834 553	1 623 721	19 642	295 168	3 773 084
								3 950 105

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAILS DES FRAIS ADMINISTRATIFS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

ANNEXE B

	Fonds d'administration générale			Fonds du régime d'assurance			2013	2012
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de formation continue \$	Fonds du précis de droit \$	Total \$	Fonds d'exploitation \$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$	Total \$
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>								
Activités de prévention	8 182			8 182	18 144		18 144	3 201
Assemblée générale annuelle	11 054			11 054	1 549 544		1 560 598	4 584
Assurances	2 000			2 000			2 000	1 554 406
Bourses d'étude, prix et dons	5 925			5 925			5 925	750
Cocktails et rencontres	6 286			6 286			6 286	5 134
Cotisations – C.C.A.G.								44 346
Créances douteuses (recouvrées)								(113)
Développement informatique		16 024		16 024			16 024	25 246
Dotation à l'amortissement	10 627			10 627				11 245
Immobilisations corporelles	1 868	1 250		3 118	232		232	3 570
Actif incorporel	9 314			9 314	625		625	8 537
Formation du personnel		16 098		16 098				26 799
Frais de repas et déplacements								
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(176)			(176)			(176)	
Intérêts et frais bancaires	6 210			6 210	1 739		1 739	14 307
Location de salles	43 390	26 335		69 725	4 506		26 335	21 710
Loyer		5 727		5 727			53 623	33 087
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	47 105	5 241		52 346	4 807		57 153	62 876
Préparation et prestation de cours		76 619		76 619			76 619	60 558
Promotion de la profession	5 343			5 343			5 343	15 196
Publications et annonces	1 630			1 630			1 630	1 637
Rapport annuel et assemblée générale	2 495			2 495			2 495	2 495
Salaires et services externes	418 121	53 700		471 821	41 980		513 801	482 177
Services professionnels	26 973		12 925	39 898	10 982		50 880	87 577
Stage de perfectionnement	26 116			26 116			26 116	25 560
Taxes d'affaires								3 498
Télécommunications	29 545	1 432		30 977	1 120		32 097	22 246
	662 008	202 426	12 925	877 359	1 633 679	-	1 633 679	2 520 629

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ANNEXE C

CHARGE DES COMITÉS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$
<b>Discipline, inspection et syndic</b>		
Comité de révision	1 432	2 062
Discipline	116 517	111 083
Inspection professionnelle	208 120	195 770
Pratique illégale	28 474	27 120
Syndic	451 902	449 004
	806 445	785 039
<b>Autres comités</b>		
Arbitrage des comptes	8 038	7 840
Bureau et comité administratif	101 768	97 369
Comités ad hoc	2 779	5 283
Examineurs	14 755	13 520
Revues	74 098	57 566
Stages	446	243
	1 008 329	966 860



Ordre des  
**ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**  
du Québec

---

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : [oagq@oagq.qc.ca](mailto:oagq@oagq.qc.ca)